



Communiqué de presse

Brive le, 22 janvier 2021

Demande de subventions pour les Associations Loi 1901 – année 2021

Les associations brivistes régies par la loi du 1^{er} juillet 1901, et qui souhaitent solliciter la commune pour une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 ont jusqu'au **lundi 1^{er} février 2021** au plus tard pour les déposer par mail subventionsvilledebrive@brive.fr ou par courrier au service de la Vie Associative et des Relations Internationales, 7 passage des Doctrinaires.

Renseignements au 05-55-18-15-09